



Renseignements sur démarches

Par **jasmine37**, le **30/12/2010 à 12:09**

Bonjour,

Mon ami est de nationalité Tunisienne, il possède un visa shengen délivré par le Danemark et valable jusqu'en Février 2012. Je souhaiterais connaître les démarches à suivre pour qu'il puisse venir en France me rejoindre pour que nous puissions vivre ensemble et aussi qu'il puisse travailler ici. Nous ne souhaitons pas nous marier pour le moment, préférant vivre avant ensemble.

Je suis salariée, j'ai un logement, des ressources, mais suis à la recherche de conseils sur les démarches à effectuer.

En vous remerciant par avance de prendre le temps de me répondre.

Par **mimi493**, le **30/12/2010 à 16:31**

Vu que vous n'êtes pas marié, ni pacsé, il faudrait justifier de 5 ans de concubinage pour que votre relation ait une chance de lui donner un droit au séjour si vous vous pacsez, la durée de vie commune est d'un an par circulaire et de 3 ans pour la jurisprudence.

Par **jasmine37**, le **30/12/2010 à 21:26**

Merci pour votre réponse.

Dans le cas où nous déciderions de nous pacser, serait-il possible de prolonger alors son visa afin de justifier de cette année de vie commune?

Celui-ci expire en février 2012.
Merci par avance